



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

Séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi tenue en mode virtuelle le 12 novembre 2025 à 9h00.

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS** : M. Pierre Côté, Président de la Régie du Parc et délégué de Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Haltey, M. Vincent Fontaine, Maire du Canton de Hatley et Alec van Zuiden, maire d'Ayer's Cliff.

**DÉLÉGUÉ ABSENT** : M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley,

Formant quorum sous la Présidence de M. Pierre Côté

**ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff, M. Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley et Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley.

**ABSENCE** : M. Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley et Mme Shona Hartog, directrice générale de Hatley.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 9h20.

**25-11-12.01**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par le délégué Alec van Zuiden et résolu ;**

Que l'ordre du jour du 12 novembre 2025 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour

#### **Régie du Parc Général**

- 3) Nomination à la présidence
- 4) Modification des signataires au comptes Desjardins

#### **Plage Massawippi**

- 5) Travaux d'aménagement de la station de lavage et des barrières

#### **Autres sujets**

- 6) Levée de l'assemblée

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25-11-12.02

## NOMINATION À LA PRÉSIDENTENCE

**ATTENDU** que des élections générales ont eu lieu dans toutes les municipalités du Québec le 2 novembre 2025 ;

**ATTENDU** que de nouveaux délégués intègrent le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi et qu'il y a lieu de nommer une nouvelle présidence et une nouvelle vice-présidence ;

**Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Gerrish, Appuyé par le délégué Vincent Fontaine et résolu ;**

Que Monsieur Pierre Côté, soit et est nommé président de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi et ce pour une période d'un an à compter de sa nomination.

Que Monsieur Alec van Zuiden, soit et est nommé vice-président de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi et ce pour une période d'un an à compter de sa nomination.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-11-12.03

## MODIFICATION DES SIGNATAIRES AU COMPTE DESJARDINS

**ATTENDU** qu'à la suite des élections générales 2025, des modifications doivent être apportées auprès de Desjardins afin d'autoriser les signataires ;

**Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Gerrish, Appuyé par le délégué Vincent Fontaine et résolu ;**

Que le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous les chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, pour les comptes détenus chez Desjardins à compter du 12 novembre 2025 :

- Pierre Côté, président, OU
- Alec van Zuiden, vice-président ;

Conjointement avec :

- Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, OU
- Annie Deshaies, trésorière ;

Que le président et la direction générale puissent également, pour et au nom de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, pour tous les comptes détenus chez Desjardins.

Que le conseil autorise Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière et Annie Deshaies, trésorière, en tant qu'administrateurs principaux du service en ligne de AccèsD Affaires.

Que les personnes suivantes soient retirées de la liste des signataires de Desjardins : Patrick Clowery.

Que la présente résolution soit transmise à Desjardins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25-11-12.04

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA STATION DE LAVAGE ET DES BARRIÈRES**

**ATTENDU** que la Régie du Parc Massawippi a demandé une offre de prix pour l'aménagement des dalles de béton devant servir à l'installation de la station de lavage automatisée ainsi que des barrières à trois entrepreneurs;

**ATTENDU** qu'un seul entrepreneur a transmis à la Régie du Parc une offre de prix pour l'aménagement des dalles de béton devant servir à l'installation de la station de lavage automatisée ainsi que des barrières et ce en date du 4 novembre 2025 ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement 2025-01 sur la gestion contractuelle de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi de contrats ;

**Il est proposé par le délégué Vincent Fontaine,  
Appuyé par le délégué Alec van Zuiden et résolu ;**

D'octroyer le contrat pour l'aménagement des dalles de béton devant servir à l'installation de la station de lavage automatisée ainsi que des barrières à l'entreprise Le Groupe expert Drains, pour un montant de 33 962\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

25-11-12.05

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Alec van Zuiden propose la clôture de la séance à 9h32.

---

Pierre Côté  
Président

---

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)